27/10/2014

CUNAULT – MAGNE – RAMALINGOM

m2cBG1S3

Risque De Contrepartie Et Ajustement De La Valeur De Crédit

Analyse Fonctionnelle

Table des matières

1. Introduction
   1. But du document

Ce document présente l’analyse fonctionnelle de l’application du risque de contrepartie et de l’ajustement de la valeur de crédit effectuée dans le cadre du projet de fin d’étude en section M2CB.

* 1. Contexte

L'environnement bancaire est devenu très instable et très vulnérable face aux différentes fluctuations de la sphère monétaire, face à ces différentes perturbations les banques sont de plus en plus menacées par une diversité de risques nuisant à son activité et à sa position sur le marché financier.

Le risque est une exposition à un danger potentiel, inhérent à une situation ou une activité. Mais réduire le danger et réduire le risque sont deux choses distinctes. La réduction des risques est une démarche archaïque par rapport à celle de la réduction des dangers.

L'évaluation des risques est le facteur déterminant de toute prise de décision. Elle est bien trop souvent intuitive dans nos actions de tous les jours, mais gagne à être formalisée dans le cadre d'un projet industriel qui comporte une dimension financière.

Donc le risque apparaît comme l'un des défis actuels des dirigeants pour le définir, le mesurer et le gérer pour améliorer la performance.

* 1. Objectif

Le premier des risques auquel est confronté un établissement financier est le risque de contrepartie : celui de pertes consécutives au défaut d’un emprunteur face à ses obligations, c’est-à-dire sa dégradation financière. L’évaluation de ce risque demande l’étude approfondie du CVA. Ce projet consistera au développement de l’application de cet indicateur, et plus exactement à la modélisation de ce calcul afin d’apprécier la solvabilité d’une personne physique ou morale.

* 1. Périmètre

L’élaboration de ce projet nécessitera la recherche et l’analyse d’informations sur des sociétés telles que Boursorama, le stockage de ces données financières et l’utilisation de celles-ci afin d’inspecter et d'optimiser la gestion du risque de contrepartie par la production d'indicateurs de risques complexes comme le CVA, et ainsi d’établir le meilleur contrat possible.

La modélisation de la distribution du risque de contrepartie se déclinera en 3 parties : générer des scénarios (de marchés) à travers des équations différentielles stochastiques en utilisant soit un modèle de simulation dépendant du chemin (PDS), soit un modèle de « saut direct à date de simulation » (DJS), pour ensuite évaluer les instruments financiers à différents temps futurs, selon les modèles déjà cités, et ainsi définir des profils de risque, et enfin établir l’agrégation des portefeuilles par l’application des règles de compensation.

1.5 Outils de conception :

Ce projet sera réalisé en C#.

1. Les acteurs

Deux types d’acteurs sont amenés à intervenir dans le système :

* Le client,
* L’expert.
  1. Le client

C’est une personne physique ou morale qui, après une requête d’utilisation du système sera désigné solvable, ou non. Il est donc amené à effectuer une demande afin de déterminer son éligibilité à effectuer un prêt auprès de la banque.

* 1. L’expert

L’expert constitue le point de contact entre le client et la banque, et représente ainsi le « prêteur ». Il est spécialisé dans ce domaine de compétences, est apte à utiliser le système et ainsi déterminer grâce aux informations du client si celui-ci est peut ou non accéder à un prêt.

1. Concepts importants

* Bale I, II, III

1. Cas d’utilisation

Diagramme UML

1. Diagramme de contexte

Diagramme UML

1. Planification (SCRUM)
2. Annexes

Risque de contrepartie

 Le risque de contrepartie mesure le coût de remplacement d’une contrepartie sur les opérations de gré de gré (pensions, prêts/emprunts, dérivés).  Ce coût représente le montant que pourrait perdre le portefeuille quand la contrepartie fait défaut et lorsque les positions avec cette contrepartie ne peuvent être remplacées à des prix de marché identiques à ceux contractés avec la contrepartie initiale.

 Si ce coût est négatif (l’opération peut être remplacée dans des conditions plus favorables pour le fonds), aucune perte n’est enregistrée et le risque de contrepartie est considéré comme nul.

 Le risque de contrepartie est fonction du prix de marché des positions de gré à gré avec une même contrepartie (prises de manière agrégée ou individuellement selon qu’elles sont négociées ou non dans le cadre d’accord de compensation), incrémenté du risque de dégradation de la position dans le temps nécessaire à la mise en place d’une nouvelle opération en cas de défaut de la contrepartie initiale (« add-on ») et diminué des garanties reçues (collatéral).

 Selon l'article 52 de la directive 2009/65/CE, le risque par contrepartie (\*) est limité à 10% (\*\*) de l’actif net des OPCVM à vocation générale et/ou conformes aux normes européennes.

(\*) hors « add-on » (\*\*) la limite est même abaissée à 5% si la contrepartie n’est pas un établissement de crédit de l’OCDE ou d’un pays partie à l’EEE.

Analyse des contreparties

 Afin de minimiser les risques de défaut sur les opérations de gré à gré, AMUNDI a fait le choix de ne traiter qu’avec un nombre limité d’institutions financières du premier plan.

 Les contreparties sont suivies de manière continue par une équipe dédiée au suivi du risque de crédit et de contrepartie ; elle fait partie de la Direction des Risques ; elle est donc totalement indépendante du Front Office.

 L’analyse des contreparties, à l’image de celle des émetteurs, se fonde notamment sur les profils opérationnels (Pays, activité, stratégie et business model, la gestion du risque et l'expérience de l'équipe managériale), et financiers (Revenus, profitabilité, bilan, liquidité, capital).

 Cette équipe a accès aux contreparties lors des présentations financières ou des meetings « one to one » avec le top management. Dans la rédaction de leurs notes, les analystes peuvent utiliser les notations des 3 grandes agences, les recherches provenant des courtiers ou des banques de financement, des bases Bloomberg et/ou Reuters ainsi que les informations économiques quotidiennes.

Politique

Choix et validation des contreparties

 L’analyse d’une nouvelle contrepartie débute à la demande du Front Office (gérants ou négociateurs) avec l’aval du responsable de la table de négociation.

 Si l’opinion est favorable, l’équipe Risques soumet la demande pour validation au Comité Crédit d’Amundi. L’autorisation peut porter sur un ou plusieurs types de contrats : Contrats de change, Prêt/Emprunt ou Pensions, dérivés de gré à gré (options, swaps, dérivés de crédit).

 Si le comité approuve la contrepartie, une limite en équivalent crédit est donnée et s’appliquera à l’ensemble des portefeuilles. Cette limite peut-être revue à tout moment.

 Le comité peut demander à ajouter des contraintes spécifiques en termes de collatérisation, etc...

 Suite à l’autorisation du comité, le département juridique négocie les contrats cadres nécessaires (ISDA, EMA, GMSLA, GMRA,…) et les annexes correspondantes (Credit Support Annex, Annexe de Remise en Garantie,…) avec la contrepartie.

 L’équipe Risques a défini les règles applicables au collatéral, validées par le comité, qui spécifient certaines des clauses (Seuil minimal de déclenchement, actifs éligibles, décotes, clauses de défaut croisé, etc.)

DEFINITION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit( exposition de crédit) représente le montant de la perte

que la SG peut encourir dans le cadre d’opérations qu’elle effectue avec un

client/contrepartie, lorsque ce client/contrepartie est en défaut au cours de la

vie de l’opération.

C’est des éléments qui servent à piloter et monitorer l’activité de la banque

Trois grands types de risque de contrepartie peuvent être répertoriés:



Exposition de crédit ou risque débiteur: risque lié à l’octroi d’un prêt.



Exposition de règlement/livraison:risque supporté dans le cadre de

l’échange simultané et non sécurisé de deux actifs (devises, titres...)



Exposition de remplacement : risque engendré par la conclusion d’un

produit dérivé( y compris opérations de prêt/emprunt de titres)

Objectifs d’un département de risque

de contrepartie



Objectifs :



Fournir la méthodologie d’analyse et de quantification des risques de

remplacement sur l’ensemble des produits dérivés traités par la SG avec

des contreparties externes.



Développer des instruments mathématiques, statistiques et

informatiques nécessaires en s’assurant de leur bonne qualité et de leur

adéquation aux besoins opérationnels et en assurer la mise en

production.



Travailler avec les business lines et les services informatiques jusqu’à la

finalisation des spécifications permettant l’intégration dans les systèmes

des nouvelles fonctions de calcul de risques.



Valider les calculs après mise en production dans les systèmes.

Principes de fonctionnement d’un

département de risque de contrepartie



Stricte Indépendance de la filière Risque par rapport aux

hiérarchies opérationnelles



Approche homogène et consolidée des risques au niveau du

groupe SG



Risque de Contrepartie:



Tout engagement sur un client donné doit être validé par une Direction

commerciale (« SSC » ou « PCRU

» e, langage interne SG)



L’analyse de premier niveau des risques sur clients/opérations relève de

la Direction Commerciale



RISQ évalue et statue in fine



Comité Nouveaux Produits



Validation en amont de tous les risques financiers, juridiques,

opérationnels, de réputation etc..